



Bazoum Mohamed en 2007 : " Les finances publiques furent mises sous coupe réglée et des hommes d'affaires, enrichis outrageusement et à la vitesse de l'éclair, poussèrent comme des champignons à l'image de leurs bâtiments à étages dans les quartiers de Niamey ...

L'ÉCLOSION

HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES ÉDITÉ PAR LA SOCIÉTÉ "NABOLÉ FILMS"
RCCM/NI/NIA/2017/A/497. NIF : 40451/P. SIEGE SOCIAL : QUARTIER TERMINUS N°28 RUE NB-83
CONTACTS : 90 06 78 46 / 96 27 01 96. EMAIL : nabolefilms@yahoo.fr

N° 03
Du Mardi 02 MAI
2017

PRIX : 300 F

" Guerre " de succession au PNDS-Tarayya
Bazoum se prépare, Ouhoumoudou bataille, Brigi manigance et Issoufou n'a pas encore dit son dernier mot



Éditorial

L'âme de la Paix

" La paix, notre bien le plus précieux et le plus fragile " écrivions-nous la semaine dernière parlant de la journée nationale de la concorde. Précieuse, parce que sans la

Par : Ibrahim YÉRO
Directeur de Publication

paix rien de bon n'est possible dans un pays. Fragile, parce qu'on met des années, souvent des décennies à ramener la paix alors qu'on l'a perdue en un jour, une heure ou une seule petite minute. " Paix à son âme " avons-nous l'habitude de dire mais la paix a aussi une âme. Le problème, c'est qu'on ne sait jamais à l'avance ce qui peut provoquer la disparition subite de Dame paix. Notre grande Sœur Côte d'Ivoire, n'avait probablement jamais, imaginé qu'un simple débat sur " l'ivoirité " pouvait la faire basculer dans une guerre civile de près de dix ans et dont, elle peine, encore, à panser les plaies. Avec pour corollaire, la déchiqeture de son économie, la partition de son territoire et l'effondrement de ses secteurs sociaux de base. Pourtant, c'est arrivé. Et pour l'éviter, il eut fallu simplement, qu'en un seul jour, le président Gbagbo abandonne cette histoire d'ivoirité qu'il pensait être la seule alternative devant lui permettre de conserver le pouvoir d'État qu'il détenait déjà. Mais à vouloir trop gagner, l'on perd souvent. Il a perdu et sa liberté, et le pouvoir au nom duquel, il a laissé son pays sombrer dans une guerre fratricide ayant causé la mort de milliers d'ivoiriens, ses frères et sœurs ; lui, qui se gargarisait de son appartenance à ce beau pays : la Côte d'Ivoire. Ironie du sort, Gbagbo a perdu le pouvoir au profit de celui contre qui, le tristement célèbre concept " Ivoirité " a vu le jour : Alhassane Dramane Ouattara. Présentement, c'est lui qui préside aux destinées du pays. C'est son destin, nul ne peut s'y opposer. Si nous parlons de ce cas d'école aujourd'hui, c'est bien parce qu'un concept du même acabit est en train de naître sous notre ciel : affaire des bébés stigmatisés. Ici, c'est un prétexte abracadabrant qui est mis en branle pour empêcher à un homme - Hama Amadou - d'accomplir son destin. Le destin de Hama Amadou, n'est peut-être pas d'être président de la République du Niger - c'est à Allah d'en décider - mais, c'est assurément d'être le chef de file de l'opposition qu'il est aujourd'hui et de pouvoir candidater aux présidentielles de 2021. Vouloir empêcher ce destin de s'accomplir, c'est mettre le Niger en danger, inutilement. Là, la responsabilité du Président Issoufou Mahamadou est engagée. Même si son règne a davantage appauvri, divisé, fragilisé et désorienté le Niger et les Nigériens, il doit se dire qu'il a la responsabilité de remettre le pays en un seul morceau à celui qui devra lui succéder, qui qu'il soit. Issoufou se doit surtout, de préserver la stabilité du PNDS-Tarayya en laissant le destin, bon ou mauvais, de Bazoum Mohamed s'accomplir ; il doit aussi préserver la stabilité du Niger entier, en laissant les électeurs porter leur choix sur Hama Amadou ou qui d'autre bon leur semblera. Il y va de notre bien, à tous.



Conseil des ministres
Le gouvernement veut modifier l'article 47 de la Constitution qui limite les mandats présidentiels

Accidents de la route Ces fous de la " pilule " au volant

Par : Ibrahim YÉRO.

Un phénomène qui se développe de plus en plus vient grever l'insécurité routière à Niamey. Il s'agit des cascades effectuées par les jeunes en revenant des rives du fleuve, notamment, de la " Pilule ". Ce dimanche 30 avril 2017, dans les environs de 21 heures, un jeune a perdu le contrôle de son véhicule avant de finir sa course dans un poteau électrique. Les riverains n'ont eu le salut qu'en prenant leurs jambes au cou. Ce type scènes, hélas, est fréquent à Harobanda dans le cinquième arrondissement depuis le début de la saison chaude. En effet, par groupe, les jeunes de presque tous les quartiers de Niamey convergent vers les rives du fleuve soi-disant pour échapper à la chaleur. Le soir, entre 20 et 23 heures, ils commencent à regagner leur domicile. Si à l'allée, ils passent " sagement " au retour, il n'en est rien. Ils roulent à tombeau ouvert dans les petites ruelles et s'adonnent à de dangereuses course-poursuites. Conséquences : soit ils écrasent les piétons ou alors qui se heurtent entre eux s'ils ne s'encastrent par dans le paysage comme dans le cas cité plus haut. Là, selon des témoins surplace, ils étaient trois véhicules qui se suivaient. Chacun voulait dépasser l'autre et c'est à vive allure qu'ils avaient atteint le nouveau rond-point à la descente du deuxième pont. Et c'est là

que, dans sa manœuvre de dépassement, l'un d'eux a perdu la maîtrise de son volant pour s'incruster dans le poteau. Heureusement, il s'en est sorti vivant et les vendeurs se trouvant aux alentours ont pu se sauver en courant. Ce spectacle désolant est si fréquent dans ces lieux. Dans tous les quartiers traversés par ces énergumènes, les populations se trouvent obligées de dresser des cassis pour les faire ralentir. Les autorités compétentes, qui sont certainement au courant de ce trouble à l'ordre public et cette mise en danger de la vie d'autrui ne veulent pas réagir. Ces jeunes sont laissés à la merci des stupéfiants que certains d'entre eux consomment sur les bords du fleuve pendant toute la journée de leur virée fluviale. La police est directement interpellée, elle, qui a en charge de faire régner l'ordre public et de protéger les personnes et leurs biens également. Il faut que des mesures urgentes soient prises pour arrêter cette pagaille indigne d'une capitale. Si les gens veulent s'amuser, c'est leur droit, mais ils doivent respecter les lois et règlement notamment le Code de la Route. Ils doivent surtout se dire que leur droit ne doit pas ôter la vie d'autrui. Les parents qui laissent les enfants transformer leurs voitures en engins de la mort doivent aussi revoir leur copie. Ce n'est pas cela le bonheur dont un fils ou fille a besoin.

LA STERILITE DU COUPLE

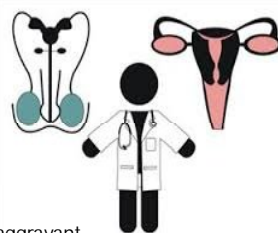
Quand parler de stérilité ?

La stérilité est une affaire de couple. Mais avant de parler de stérilité, on parle d'infertilité du couple, dans laquelle l'homme et la femme sont concernés, car c'est la fertilité des deux partenaires qui définit la fertilité du couple. On peut poser le diagnostic d'infertilité ou de stérilité lorsque le couple désireux d'un enfant n'a pas conçu malgré des relations sexuelles régulières et l'absence de contraception, pendant un délai d'au moins 2 ans. Le diagnostic est posé par un gynécologue après de nombreux examens et entretiens.

Par : Dr Aicha Med Salah.

Les causes : Pas seulement les femmes !!

Entre 15 % et 30 % des couples africains ont des difficultés à procréer, les mauvaises conditions sanitaires étant un facteur



aggravant.

Les causes d'infertilité du couple peuvent être :

- " féminines dans 30 % des cas,
- " masculines dans 20 % des cas,
- " mixtes (à la fois féminines et masculines) dans 40 % des cas.
- " Et inexplicite dans les 10 %.

Chez l'homme, les causes d'infertilité sont assez simples, car souvent liées à une altération des spermatozoïdes par la pollution, l'exposition à des produits toxiques et les causes infectieuses.

Chez la femme, les causes peuvent être multiples :

- " Dans 36 % à 40% des cas nous avons les problèmes des trompes souvent dus aux infections génitales ou aux avortements,
- " les problèmes de l'ovulation dans 33 % des cas,
- " l'endométriose (une maladie de la muqueuse de l'utérus) dans 6 % des cas et anomalies de l'utérus,
- " aucune cause biologique retrouvée dans 20 à 25 % des cas.

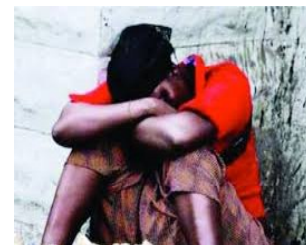
Conséquences de l'infertilité

Le facteur psychologique joue un rôle important dans le déclenchement des grossesses. Un couple qui ne parvient pas à avoir d'enfants souffre moralement et psychologiquement, et parfois jusqu'à la détresse, mais la manière d'aborder ce problème dépend de la personnalité de chacun. Chaque problème de fertilité est unique : l'homme et la femme ne mettent pas les mêmes enjeux ni les mêmes symboles dans la maternité et la paternité.

Pour la femme, être une terre non fertile peut mener à un sentiment d'inutilité dans la société et une

certaine obsession de l'arrivée d'une grossesse, ce qui peut être un frein. Pour le conjoint, la stérilité peut être extrêmement mal vécue car elle entache la notion de virilité et de descendance. Certains se voient même comme "une honte pour la famille".

Les problèmes psychologiques angoisse et dépression occupent une place importante surtout quand le nombre d'échecs de traitement est grand car il est miné par un long passé d'attente infructueuse. Sans compter que dans 20 % des cas, on ne découvre pas les causes, ce qui développe une grande frustration.



Un certain nombre de couples ne supportant pas l'absence d'enfant se séparent. Leur milieu familial est souvent une source de pression supplémentaire.

Que faire ?

Ces difficultés, douloureuses pour le couple, sont prises en charge par un gynécologue et même parfois par un psychologue.

On ne peut que conseiller aux couples ayant des problèmes de fertilité :

- " à trouver les ressources en soi-même pour entamer des démarches,
- " à libérer ses angoisses et ses freins, rester serein, être en paix ; ce sont autant d'actions à mener pour restaurer un processus positif,
- " à trouver l'aide extérieure efficace au type de problème du couple, de ne pas rester isolés,
- " de partager leur expérience avec d'autres couples dans le même cas,
- " de consulter un professionnel qui pourra aider le couple et chacun de ses membres individuellement de manière appropriée (Dans 40 % des cas en Afrique, les couples ne se rendent pas dans une structure sanitaire, mais cherchent de l'aide auprès de personnes sans formation médicale, et le couple tourne en rond)

" Guerre " de succession au PNDS-Tarayya.

Bazoum se prépare, Ouhoumoudou bataille, Brigi manigance et Issoufou n'a pas encore dit son dernier mot.

Par : Ibrahim YÉRO.

La " guerre " de tranchée, s'il faut l'appeler ainsi, bat son plein dans les entrailles du parti au pouvoir. Issoufou Mahamadou qu'il a porté, par deux fois, à la magistrature suprême ayant fait la profession de foi de n'avoir aucune velléité à outrepasser son dernier mandat constitutionnel, tous les " présidentiables " affûtent leurs armes pour aller à la conquête de l'après-Issoufou. Les clans sont nombreux, la bataille âpre. Analyse ...

Bazoum se prépare.

Bazoum Mohamed, le dauphin naturel du président de la République, a qui, est confiée la direction du parti présidentiel depuis le début du premier mandat, pense que son heure a enfin sonné après près de 30 ans de fidélité au parti rose. Ses avantages, il est membre fondateur du parti ; donc, il le connaît par cœur, et il a été de toutes les luttes politiques ayant permis son ascension. Bazoum est dans le pré-carré qui a toujours participé aux choix et décisions du PNDS-Tarayya. Le premier mandat lui a permis de se faire un carnet d'adresse non négligeable avec le portefeuille de ministre des Affaires étrangères. Aujourd'hui, au ministère de l'Intérieur, il est en contact direct avec la chefferie traditionnelle - et donc le Niger profond - qui est sous sa tutelle. De même qu'il est le parrain étatique des partis politiques. De ce point de vue, Bazoum Mohamed a tout ce qu'il lui faut. Tout, sauf ce que lui reprochent ses adversaires internes qui soutiennent qu'il n'a pas de base électorale et qu'à chaque élection, c'est difficilement, que le parti parvient à lui trouver un siège de député. Il faut dire que le président du PNDS a eu la malchance de tomber sur une région - Zinder - dans laquelle, Mahamane Ousmane règne en maître. Qu'à cela ne tienne, un argument non-négligeable plaide en faveur de Bazoum à propos de son manque de base. S'il fallait être populaire pour remporter une élection, le président Issoufou n'aurait jamais eu un second mandat dans ce Niger qui semble lui vouer un désamour patent. Mais quand on veut tuer son chien, on l'accuse de rage. Ouhoumoudou bataille.

Il est discret. On n'entend presque pas parler de lui. Il ne verse pas dans les médias pour défendre l'indéfendable. Il n'est pas non plus sur la liste des " insulteurs publics ". Mais Ouhoumoudou Mahamadou garde une

importance incontestable dans la hiérarchie rose. En 2011, lorsque le président Issoufou arrivait au pouvoir avec une réelle volonté de changer la gouvernance et de marquer positivement son passage au sommet de l'État, son ministre des Finances - le tout premier - fut Ouhoumoudou Mahamadou. Il n'était pas donné à n'importe qui d'occuper ce poste à ce moment précis. D'ailleurs, en dépit du scandale de l'attribution d'un marché public à un député - chose interdite par la Constitution - l'ayant éclaboussé, il a juste été mis au vert un moment ; le temps probablement de le faire oublier un peu, avant qu'il ne rebondisse au sommet de la gouvernance avec la direction du Cabinet présidentiel. De-là, il a une belle vue sur tous les ministères, sur tout le pays. Côté carnet d'adresse, rien à envier à un chef de la diplomatie. Les partenaires techniques et financiers ainsi que les privés n'ont de choix, pour voir le président de la République, que passer par lui. Toutes les décisions, tous les problèmes qui surviennent passent sous ses yeux avant d'arriver sur le bureau du Boss. Il transmet d'ailleurs, ce qu'il juge nécessaire de l'être et laisse dans les tiroirs ce qui ne le convainc pas. L'homme a un véritable pouvoir. Pouvoir, qu'il utilise et va encore utiliser pour assouvir ses ambitions. Pour cela, il sait pouvoir compter sur le Grand Boss, qui lui voue une grande confiance. En plus d'être des amis de longue date, Issoufou Mahamadou et Ouhoumoudou Mahamadou sont tous deux, natifs de la même région (Tahoua). Sur ce dernier point, l'avantage du second est de pouvoir conserver le fief électoral du premier. Un fief qui apporte quasiment les 100%, voire plus, au parti rose. Vous voyez bien ? Bazoum n'a pas tort de s'inquiéter. Seul bémol pour Ouhoumoudou, le scandale sus-indiqué dans lequel, il avait trempé. Mais là, il n'a pas de souci à se faire, ses adversaires trimbalent pire. Bazoum avec son histoire de

passport délivré à un libyen ; Brigi se débat entre AFRICARD et REALIMAR et Issoufou garde à son actif tout un lot de violation de la Constitution dont, la loi sur le quota. Donc, véritablement, Ouhoumoudou n'a pas d'inconvénient propre à lui. Brigi Rafini manigance.

Premier, Premier ministre du président Issoufou, Brigi Rafini a eu une longévité exemplaire à ce poste. Dans quelques mois, il battra le record tenu par Hama Amadou (lire Bazoum en page 5). Brigi a réussi à se faire coller à la peau une image de sage, de pondéré dans un fleuve de perturbateurs et d'arrogants. Il est devenu le " sapeur-pompier " du régime. C'est lui qui est envoyé sur tous les fronts où les discours de la brutalité et du mépris ne sont pas les bienvenus. Le Premier ministre est aussi bien, ou disons, mieux acceptés par les autres partis politiques. Et si jamais la confrontation - inévitable - entre les clans Ouhoumoudou et Bazoum éclate au grand jour, Brigi et ses soutiens pourraient invoquer leur capacité à fédérer tous les bords et bordures roses en se clamant comme la seule alternative viable et raisonnable. Discrètement, ils travaillent à préparer le terrain. N'est-ce pas dans cette optique qu'il faut mettre la publication de 989 pages en trois Tomes des discours et messages prononcés par le primo de 2011 à 2016. Pourquoi maintenant ? Si c'était un bilan, il aurait pu intervenir dès, la fin du premier mandat et non aujourd'hui. Brigi et ses équipes se préparent, discrètement.

Mais problème. Brigi Rafini, non plus, n'a pas de base électorale. Il n'est pas l'homme du fief du parti également. Pis encore, il est militant de la dernière heure, un pèlerin politique qui a déjà fait plusieurs partis avant d'atterrir au PNDS-Tarayya. Aussi, selon certaines sources, le Premier ministre ne serait pas en odeur de sainteté avec le président de la République relativement à la construction d'une nouvelle primature confiée à la société REALIMAR qui s'est évaporée dans la nature. A l'heure où, le président Issoufou fait le point sur ses réalisations, il demande des comptes sur le pourquoi et comment le chantier est stagné alors que ladite société aurait empêché, selon l'hebdomadaire Le

Sens de l'histoire de Sanoussi Tambari Jackou, la rondelle d'au moins 1,8 - voire - 2,5 milliards de FCFA.

L'invité surprise

Il pourrait bien être Ousseini Tinni, actuel président de l'Assemblée nationale. Il est, certes, politiquement léger dans les sphères du parti rose mais tout de même il peut tenir le bras d'un cacique - Hassoumi Massoudou - pour se maintenir. Déjà, son " poids plume " ne l'a pas empêché d'être la deuxième personnalité du pays. Celui qui remplacerait de facto, le président de la République en cas de démission, de mise en accusation ou de tout autre empêchement absolu. Ça veut dire beaucoup de chose. Mais pourquoi Hassoumi Massaoudou soutiendrait quelqu'un autre que son camarade de lutte Bazoum Mohamed ? À vrai dire, le parti au pouvoir est arrivé à un tel niveau de turpitudes (scandales en tout genre) que chacun ne cherche plus qu'à assurer ses arrières. Le ministre Bazoum n'offre pas cette garantie en témoigne sa volte-face par rapport aux événements du 10 avril 2017 à propos desquels, à peine, il n'a pas dit : " moi, je n'étais pas là " dans une interview accordée à la VOA. Or, avec ses histoires à n'en point finir, telles que Uraniumgate, achat Mont Greboun, Minute de discussions avec AREVA etc, le ministre Massoudou a besoin d'un parapluie sur lequel, il doit pouvoir compter à tout moment. Ce parapluie, en dehors du président Issoufou, est probablement : Ousseini Tinni.

Issoufou n'a pas dit son dernier mot.

Le seul à pouvoir tirer profit de ce déchirement fratricide en perspective est : le président de la République Issoufou Mahamadou. Lorsque personne ne voudra laisser à l'autre la succession et que l'éclatement se dessine parfaitement, alors, l'on pourra dire : " puisqu'il en est ainsi, mettons-nous, tous, derrière l'unique fédérateur et utilisons notre énergie pour le faire continuer ". Et le Tazartché (prolongation inconstitutionnelle de mandat) renaîtrait alors, des cendres de la Renaissance.

Évidemment, on n'en est pas encore là, mais attention ; il faut savoir apercevoir le danger de loin, sinon, l'on risque d'être surpris et donc désarmé.

Une enquête : deux rapports

Par : Ibrahim YÉRO.

L'opposition et la majorité ont, chacune, publié un rapport sur les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire dite Uraniumgate. Au milieu de ces deux bords tranchés se trouve votre serviteur L'Écllosion qui vous rapporte les contenus de ces deux rapports pour le moins antagoniste. Celui de la majorité donne l'impression d'un plaidoyer tant il s'est évertué à expliquer et convaincre que rien d'anormal, d'illégal ne s'est produit dans cette affaire. Et celui de l'opposition parlementaire qui a tenté de prouver le contraire et conclu sur la demande mise en accusation du ministre Hassoumi Massoudou. Nous vous proposons l'intégralité de ces deux rapports et à vous de tirer votre propre conclusion. Bonne lecture !

CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR L'AFFAIRE DE VENTE D'URANIUM (Version Officielle)

A la lumière des auditions nous pouvons établir le déroulement des faits comme suit :

Le 06 Décembre 2011 Selon Hama Hamadou DG de SOPAMIN à l'époque des faits, suite à son audition et à sa déclaration sur l'honneur, une réunion s'est tenue l'après-midi du 06 Décembre 2011 au Cabinet du Président de la République du Niger dans le bureau du Directeur de Cabinet Adjoint du Président de la République, M. ALKACH ALHADA, en sa présence. Etait également présent de Monsieur Sébastien De MONTESSUS, Vice-Président d'AREVA. Il a été demandé à Monsieur Hama Hamadou, dans le cadre des modalités d'assistance financière à la sécurisation des activités uranifères d'AREVA au Niger, d'établir un mandat du Directeur Général de la Société de Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN SA) au Directeur de Cabinet du Président de la République, Monsieur HASSOUMI MASSAOUDOU, lui permettant d'ouvrir un compte au nom de SOPAMIN SA à PARIS. Ils ont également souligné l'urgence de ces directives.

08 Décembre 2011 Ouverture par le Ministre Hassoumi Massaoudou d'un compte courant en dollars à l'agence centrale BNP-PARIBAS (1 boulevard Haussmann Paris) Numéro du compte RIB/ID 3004 00828 00010113219 53 Titulaire du compte: SOPAMIN SA / DIRECTEUR DU CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE NIAMEY NIGER

09 Décembre 2011 Virement en crédit du compte BNP d'un montant de 320.649.942,72 dollars de la Filiale AREVA URANGESSELLSCHAFFT (Voir Relevé de compte BNP PARIBAS en annexe).

14 Décembre 2011 Etablissement d'un mandat écrit par le DG de SOPAMIN en faveur du Directeur de Cabinet du Président de la République (Voir Mandat en annexe).

15 Décembre 2011

Envoi du mandat écrit au Directeur de Cabinet par le DG de SOPAMIN par mail (Voir déclaration sur l'honneur de Hama Hamadou en

annexe).

15 Décembre 2011

Virement/Transfert d'un montant de 319.825.000,00 dollars US (Frais 78,5\$) du compte de SOPAMIN logé à BNP PARIBAS vers le compte de OPTIMA ENERGY OFFSHORE à DUBAÏ (Voir Relevé de compte BNP PARIBAS en annexe).

28 Décembre 2011

Virement/Transfert d'un montant de 800.000,00 dollars US, soit 377.759.531 FCFA (frais 30,68\$) - du compte de SOPAMIN logé à BNP PARIBAS vers le compte de SOPAMIN situé à la Banque SONIBANK du Niger (Voir Relevé de compte BNP PARIBAS et Avis de Crédit SONIBANK en annexe).

03 Janvier 2012

Virement d'un montant de 377.759.531 FCFA du compte de SOPAMIN situé à SONIBANK vers le Compte du Trésor. Ce montant correspond, d'après le DG SOPAMIN, à des recettes exceptionnelles restituées par AREVA est destinée à la sécurisation de la filière Uranium (compte N° 50001 à la BCEAO ; Voir Lettre du DG de SOPAMIN à SONIBANK)

09 Janvier 2012

Annulation du virement vers le Trésor et retour de la somme de 377.759.531 FCFA vers le compte SONIBANK de SOPAMIN (Voir Lettre du DG de SOPAMIN au trésor)

18 Janvier 2012

SOPAMIN met à la disposition de la Présidence la somme de 300.000.000 FCFA par un chèque SONIBANK suite à la lettre de la présidence en date du 08 janvier 2012 au titre des ressources affectées à la sécurité (voir lettre et copie de chèque en annexe).

20 Janvier 2012

SOPAMIN met à la disposition de la Présidence la somme de 77.000.000 FCFA du compte de SOPAMIN vers la présidence (Ordre de Paiement et chèque en annexe)

Conclusions de la commission :

En 2011, suite à l'enlèvement des otages d'Arlit par Al Qaida, la filière uranifère s'est avérée être en danger. Dans le cadre du financement de la

sécurisation de cette filière, l'Etat avait demandé le soutien d'Areva. Dans l'impossibilité pour AREVA de débloquer une somme importante, les patrons d'AREVA de l'époque ont pensé à utiliser la possibilité qu'a SOPAMIN de vendre et d'acheter de l'uranium et faire bénéficier d'une marge permettant de financer la sécurité.

Avec le mandat donné verbalement puis par écrit par le DG de SOPAMIN, le Directeur de Cabinet du Président a ouvert un compte de SOPAMIN à la BNP PARIBAS. Ce compte a servi à l'achat de 5.500.000 lbs d'uranate par la filiale URANGESSELLSCHAFFT d'AREVA à la société OPTIMA ENERGY.

Ceci a justifié un virement de 320.649.492 USD sur le compte BNP PARIBAS de SOPAMIN, puis le virement de 319.825.000 USD du compte BNP PARIBAS SOPAMIN vers le compte de OPTIMA.

C'est ce virement de 319.825.000 USD dont la contrevaletur en CFA est d'environ 200 Milliards que les journaux locaux ont publié.

SOPAMIN a reçu la somme de 800.000 US\$ qui a été virée sur son compte à la SONIBANK puis transférée à la Présidence pour les besoins de la sécurité.

Il faut dire que suite aux auditions des anciens PCA et DG de SOPAMIN, la pratique d'appui de la SOPAMIN à Présidence pour la sécurité a toujours existé depuis l'ONAREM jusqu'à SOPAMIN.

C'est une des raisons pour laquelle la fonction de PCA SOPAMIN est assurée par le Directeur de Cabinet de la Présidence jusqu'en mars 2011. Nous avons également vérifié les enlèvements d'uranium nigérien réalisés par SOPAMIN de sa création en 2007 jusqu'en 2016.

De 2007 à 2016 SOPAMIN a acheté 6695 Tonnes d'uranium pour 383 325 853 676 FCFA et les vendus pour un montant de 488 379 073 035 FCFA. La marge brute de sa création à 2016 est de 105 053 219 359 FCFA soit une moyenne annuelle d'environ 10 milliards.

En 2011 SOPAMIN a acheté 952 Tonnes d'uranium à SOMAIR et COMINAK à un prix de 55.796.720.000 FCFA. Cet uranium a été vendu à 68.730.933.445 FCFA. La marge brute de l'opération est de 12.934.213.445 FCFA.

Par rapport aux publications des journaux et aux auditions des journalistes du Courier et de l'Événement, un doute sérieux pèse sur certains documents et d'autres ont été jugés faux par les personnes censées les avoir signés ou reçus.

Il s'agit de : - La facture OPTIMA à SOPAMIN, supposée avoir été signée par Hassoumi MASSAOUDOU (annexe 06). Le Ministre, dans son audition, n'a pas reconnu cette facture et trouve absurde le fait de l'en faire le signataire. M. Hama

Hamadou n'a pas reçu cette lettre à SOPAMIN. La lettre de SOPAMIN à OPTIMA sensée justifier l'origine de l'argent, signée par Hama Hamadou (Annexe 09). Cette lettre a été jugée fautive par le ministre lors de son audition, elle n'a pas été reconnue par Hama Hamadou dans sa déclaration sur l'honneur et nous ne l'avons pas trouvée à SOPAMIN lors de l'audition de son DG actuel.

En conclusion, suite aux auditions que nous avons effectuées et à la vue des documents qui nous ont été présentés nous pouvons affirmer que :

Une transaction a bel et bien eu lieu entre SOPAMIN et AREVA à travers ses filiales et d'autres partenaires internationaux.

L'uranium qui a fait l'objet de la transaction n'est pas l'uranium du Niger,

L'argent, transféré à Dubaï, du compte BNP de la SOPAMIN qui a servi à l'achat de l'uranium n'est pas l'argent ni de l'Etat nigérien, ni de SOPAMIN mais l'argent d'AREVA,

La SOPAMIN a enregistré une recette exceptionnelle de 800.000 USD destinée à appuyer la sécurité de la filière uranifère. Dans sa conférence le Ministre avait parlé de 800.000.000 CFA, mais dans son audition il a dit qu'il voulait parler de 800.000 USD.

Certains documents publiés dans les journaux en fac similé sont faux.

6 Les impacts négatifs sur le Niger depuis les publications des journaux :

Pertes de clients par SOPAMIN (déjà un gros client perdu) à cause de l'absence de confidentialité liée aux transactions avec le Niger,

Perte de la crédibilité de la signature du Niger, constatée par SOPAMIN.

V Recommandations

La commission recommande une meilleure prise en compte de l'intérêt national par les acteurs politiques, la société civile et la presse nationale, SOPAMIN étant une société chargée de gérer le patrimoine minier de l'Etat, les bénéfices nets issus de ses ventes d'uranium et les dividendes qui lui sont versées par SOMAIR et COMINAK doivent être reversés au trésor national.

Bien que la commission reconnaisse le caractère exceptionnel du climat sécuritaire de l'époque, elle recommande à l'Etat d'utiliser en priorité les recettes du budget national pour faire face aux urgences sécuritaires.

La commission apprécie le fait que depuis 2011, la fonction de PCA de SOPAMIN n'est plus assurée par le Directeur de Cabinet de la Présidence. La commission recommande au Gouvernement de prendre des mesures pour pérenniser cette situation.

La commission recommande à la presse de vérifier l'authenticité des documents et des informations notamment auprès de leur supposés auteurs et acteurs, avant leur publication, conformément à la déontologie de la presse.

Fait à Niamey le 15 avril 2017

Rapport des représentants de l'opposition au sein de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire des deux cents milliards de francs CFA viré du compte de la Sopamin dans un compte à DUBAI par Mr Hassoumi Massoudou Directeur de Cabinet du Président de la République (à l'époque des faits)

NIAMEY le 24 avril 2017
Lorsque le 03 mars 2017 l'opposition parlementaire déposait sur le bureau du Président de l'Assemblée Nationale une demande de mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur l'affaire dite " URANIUMGATE " c'était pour faire toute la lumière sur ce scandale sans précédent par sa nature, son ampleur et la fonction des protagonistes.

En effet :

Par sa nature ce scandale révélé par la presse indépendante porte sur une transaction douteuse assimilée à un détournement massif de deniers publics et un blanchiment de capitaux à grande échelle

Par son ampleur il porte sur une vente circulaire et frauduleuse de 55 millions de livres d'uranium propriété des filiales de Sopamin et Areva, d'une valeur de plus de deux cent milliards de francs CFA

Par la fonction des protagonistes il s'agit pour la première fois dans notre pays du Directeur de Cabinet du Président de la République, qui est directement impliqué.

Les faits relatés par la presse, notamment l'hebdomadaire le courrier, étant étayés par des preuves accablantes il s'agissait donc pour nous uniquement de recueillir les aveux des mis en cause par rapport au Rôle joué par chacun et les bénéfices tirés à titre personnel ,les noms des complices nationaux et internationaux , puis le relevé du compte de sopamin créé par le directeur de cabinet du président de la république en toute illégalité auprès de BNP Paribas (il est fort à craindre que ce compte nait pas recueilli seulement les ressources liés à cette affaire mais bien d'autres qui ont suscité beaucoup d'interrogations mais dont on a aucune trace)

Pour rappel, ce compte a été ouvert le 08 Décembre 2011 avec début de

mouvements dès le 09 Décembre 2011, alors même que le fameux mandat, à l'insu du conseil d'administration de la sopamin n'a été délivré que le 14 Décembre 2011.

Le champ d'application du dit mandat quoique non conforme a été clairement déterminé selon le Directeur Général de SOPAMIN de l'époque, à savoir : Réfléchir à des modalités financières pour la sécurisation des activités uranifères

Nous avouons ici toute notre surprise lorsque contre toute attente, la majorité a donné son accord pour la mise en place de ladite commission.

Malheureusement nous avons compris chemin faisant que la majorité pensait pouvoir compter sur sa prédominance au sein de la commission pour imposer SA VERSION oubliant de fait que la vérité ne s'établit pas par le vote mais par les faits.

La précipitation avec laquelle un soit disant rapport est déposé 17 jours avant le délai imparti, après un travail de la commission organisé en catimini le 15 Avril consacré à l'examen et au vote de la levée d'immunité d'un Député et la mise en accusation de DEUX anciens Ministres prouve à suffisance la volonté de torpiller le processus de la manifestation de la vérité.

Et les faits que nous avons pu établir au cours de nos auditions confirment ce qui suit :

Le DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE reconnaît avoir ouvert un compte au nom de la Sopamin auprès de BNP Paribas le 08 Décembre 2011 ;

Le DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Massoudou Hassoumi reconnaît avoir signé un ordre de virement de 200 milliards de francs du compte de Sopamin à BNP PARIBAS dans un compte à DUBAI

Le DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Massoudou Hassoumi reconnaît avoir signé sur la facture adressée à sopamin par OPTIMA ENERGY

Le Directeur Général de la Sopamin au moment des faits Mr Hammadou Hama reconnaît avoir donné mandat au DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE le 14 Décembre 2011 après avoir été convoqué au cabinet du Directeur de cabinet Adjoint le 06 Décembre 2011 en présence du Vice-président d'Areva monsieur DE MONTESSU

Le Directeur Général de la Sopamin Mr Hammadou Hama ne conteste pas sa signature sur le document attestant que les fonds appartiennent à Sopamin mais dit ne pas se souvenir avoir fourni un tel document.

Toujours selon lui , à la demande de la Présidence de la République, deux chèques leur ont été émis le 19 Janvier 2012 : De Trois cent millions (300 000 000) et le 20 janvier 2012 de soixante dix sept millions (77 000 000).

Il dit n'avoir jamais manipulé le compte, n'avoir jamais tiré un profit personnel et que tout ce qui se serait fait antérieurement au 14 Décembre 2011 n'est pas fait avec lui.

Le Directeur de cabinet de l'époque Massoudou Hassoumi est revenu sur certains aspects de sa conférence de presse qu'il dit avoir tenue de mémoire , en dépit de la gravité de l'affaire et lemoi suscité au sein de l'opinion L'ancien PCA n'a jamais eu connaissance de cette affaire avant quelle soit révélée par la presse, Le DG actuel et le PCA actuel également, étaient au courant comme tout le monde à travers la presse

La commission na fait aucune démarche visant à obtenir le relevé du compte de sopamin chez BNP

La commission na fait aucune démarche

visant à entendre les autres complices Il n'existe aucune trace de virement de 800 millions de francs CFA de Areva à Sopamin

Il n'existe aucune trace de virement de 800 millions de francs CFA de sopamin au trésor national correspondant à une quelconque commission

Il n'existe aucune trace de ces fonds dans la loi rectificative 2011 et dans la loi de règlement 2011

La commission na jamais reçu la copie du journal banque et du grand livre et la balance de clôture de l'année ou les écritures sont passées quelle a demandé à la sopamin de mettre à sa disposition

Il ressort de ce qui précède,

Que les différentes auditions, n'ont fait qu'amplifier le doute quant à cette transaction, que l'implication du directeur de cabinet du PR monsieur Massoudou Hassoumi est confirmée et que seule une action judiciaire permettra au peuple Nigérien de rentrer dans ses droits et de démêler les ficelles de ce vaste scandale qui a fortement entaché la crédibilité de notre pays

NOUS RECOMMANDONS PAR CONSÉQUENT QUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE VOTE UNE MISE EN ACCUSATION CONTRE LE DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE MONSIEUR MASSOUDOU HASSOUMI

ONT SIGNÉ

LES DEUX SEULS MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE AU TITRE DE L'OPPOSITION :

Mr SOUMANA SANDA, Vice-Président de la commission d'enquête parlementaire

Mr MANMAN DJIBO, membre de la commission

Conseil des ministres

Le gouvernement veut modifier l'article 47 de la Constitution qui limite les mandats présidentiels

Dans le communiqué de la réunion du Conseil des ministres du jeudi 27 avril 2017, parmi les mesures prises, l'on peut lire ceci : " Projet de loi portant révision des articles 47, 48, 53, 59 85, 99 et 100 de la Constitution du 25 novembre 2010. " Nous vous proposons ci-dessous l'intégralité de ces articles tels que rédigés dans la Loi fondamentale.

Le Problème, l'alinéa premier de l'article 47 dit que : " Le Président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une (1) seule fois. " Or, ledit conseil des ministres n'a donné aucune précision sur les alinéas de l'article 47 concernés par le projet de modification. Pourtant, après la mise en place du Comité élargi de révision des textes électoraux par arrêté du 14 octobre 2016 du ministre de l'Intérieur Bazoum Mohamed, le président de ce Comité, Moussa

Ladan, directeur général des Affaires politiques et juridiques du ministère de l'Intérieur, dans une interview accordée aux médias publics avait donné les articles de la Loi fondamentale, objet de toilettage. Selon Moussa Ladan seuls, trois articles de la Constitution à savoir, 47, 48 et 59 sont concernés par le projet de révision. Aujourd'hui, le Conseil des ministres annonce sept articles à réviser soit quatre de plus que Moussa Ladan. Qui ne nous dit pas la vérité ? Aussi, le président du Comité de révision précise l'alinéa de l'article 47 qui devait faire l'objet de modification. Voici ce qu'il avait dit : " l'alinéa 5 de l'article 47 qui prévoit une loi ordinaire pour les conditions d'éligibilité, de présentation de candidature, de déroulement du scrutin, de dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats lors du scrutin présidentiel. Donc, nous, nous avons jugé nécessaire que ça soit une

loi organique comme la loi portant régime de l'élection du député. "

Si le Conseil des ministres a déjà ajouté quatre articles supplémentaires à ce que le Comité avait annoncé en octobre 2016, qu'est-ce qui l'empêcherait d'y augmenter quelques alinéas selon sa convenance ? Rien ne l'en empêcherait. Mais tout ce que nous savons, le gouvernement ne nous a pas renseignés sur les alinéas de l'article 47 qui seront révisés. Son silence est inquiétant en ce que, cet article est capital. Non seulement, il limite les mandats présidentiels à deux, sans laisser aucune possibilité de passer outre ; mais aussi, il énonce le profil du candidat à l'élection présidentielle en ces termes : " Sont éligibles à la Présidence de la République, les Nigériens des deux (2) sexes, de nationalité d'origine, âgés de trente- cinq (35) ans au moins au jour du dépôt du dossier, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Nul n'est éligible à la Présidence de la République s'il ne jouit d'un bon état de santé physique et mental, ainsi que d'une bonne moralité attestée par les services compétents. "

Quand on recoupe avec la condamnation de Hama Amadou par la Cour d'appel à un an de prison ferme, l'on est encore plus perplexe. C'est vrai, la loi n'est rétroactive qu'en ce qu'elle offre des avantages, mais avec la Renaissance du président Issoufou, rien n'est moins sûr. Un député a été poursuivi et arrêté sans que son immunité parlementaire ne soit levée et on est resté dessus.

Donc, il est important que le gouvernement clarifie sa communication en donnant des précisions sur ce qu'il compte faire de la Loi fondamentale. Autrement, les citoyens penseront qu'il a de mauvaises intentions et qu'il leur cacherait peut-être un pan de vérité.

On quémande et on exige !

Par LDA.

Le 29 avril 2017, le premier ministre, accompagné de plusieurs membres de son gouvernement ont rencontré les partenaires techniques et financiers (PTF) et des diplomates pour les informer de la gravité de la situation alimentaire de notre pays. Un Besoin pressant 62 milliards de FCFA pour sauver des Nigériens de l'insécurité alimentaire en cette période de soudure, c'est ce que le gouvernement a fait comprendre aux partenaires techniques et financiers (PTF).

Ca ne va pas. Il faut incessamment, urgemment, avant juin/juillet prochain, un montant de FCFA 62 milliards pour sauver le pays de la catastrophe qui se profile. " La situation est un peu tendue " disait d'entrée de jeu, M. Brigi Rafini. 43 000 tonnes à mobiliser en urgence, 68 700 tonnes d'aliments bétail et environ 13 000 tonnes de semences tels sont les besoins actuels pour éviter la famine vu que déjà, c'est la soudure. C'est l'appel pressant exprimé par le chef du gouvernement dont le ton posé n'arrivait pas à cacher le malaise. La situation est grave. Cette aide est plus que nécessaire et cette

aide doit venir maintenant ; voir en substance le message. A en croire le Ministre des finances, c'est une question de " TEMPOS ". " Et le tempo, c'est maintenant ", martèle-t-il à l'assistance de hauts fonctionnaires et représentants de pays " amis " qui sont si généreux à l'égard de ce Niger très riche en ressources naturelles mais qui n'arrive toujours pas à s'auto-satisfaire " alimentairement " parlant. Où sont les 3 N ? La preuve d'une réussite disait à ce propos le président de la République au cours d'une interview accordé à un confrère burkinabé en mars 2016 : " Nous avons aussi travaillé sur l'Initiative 3N (Les Nigériens nourrissent les Nigériens) à laquelle vous faisiez allusion. Nous nous sommes dit que sécheresse ne doit plus être synonyme de famine. Et nous avons tenu ce pari ; pendant 5 ans il y a eu 3 ans de sécheresse, mais il n'y a pas eu de famine au Niger. Ça aussi c'est une preuve de réussite. "

Question : pourquoi donc cette situation alarmiste que présente Brigi et son staff aux partenaires techniques et financiers juste un an après ces propos du chef de l'Etat ? Est-ce à dire que le président a été dupé par les statistiques qui lui étaient présentées ? Une chose est sûre, rien de beau ne se présage à

l'horizon.

Pourquoi diable devoir toujours faire recours aux partenaires techniques et financiers ? Pour les élections, c'est eux. Pour la gestion des épidémies, c'est eux. Pour la sécurité, il faut qu'ils installent leurs bases militaires. Pour l'eau, c'est une entreprise " des PTF " qui a la concession. Pour les crises humanitaires, c'est encore les PTF. La gestion de la malnutrition, c'est encore les PTF. Sans les PTF, où serait le Niger ?

A suivre les deux interventions respectivement du PM et du MF, l'un demande humblement, à la limite, il quémande et l'autre exige, réclame comme s'il était dans son bon droit. Jugez en vous-même, ci-dessous les deux allocutions : Brigi Rafini : " nous avons des situations un peu tendues, nous souhaitons que nous nous mettions encore ensemble pour faire face à la situation dans les mois à venir ; 43 000 tonnes à mobiliser en urgence. Nous avons également un gap de 68 700 tonnes d'aliments bétail et enfin 13 000 tonnes environ de semences. Parce que là, c'est bientôt incessamment qu'on a besoin de semences pour la campagne agricole 2017 qui démarre des les premières pluies. L'évaluation a peu près qui a été

faite en espèces, en argent fait dans les 62 milliards " ; " nous avons vraiment voulu vous faire part de cette situation, pour demander encore une fois votre accompagnement, votre assistance, qui va directement bénéficier à nos populations. Donc, je lance vraiment un appel pressant à tous nos amis qui ont l'habitude de nous assister en pareille circonstances, ou les nouveaux qui voudraient également venir en aide à notre pays, C'est en tout cas, le moment ". Hassoumi Massaoudou : " pour les aides budgétaires, l'aide budgétaire de l'union européenne affectée à la sécurité alimentaire, ça dépend du TEMPOS du décaissement, c'est maintenant que nous avons besoin de ces aides budgétaires et non en fin d'année. L'aide budgétaire non affectée aussi en ce qui concerne, cette situation là, je voudrais vraiment sensibiliser les uns et les autres sur le fait que le temps est important et que ce temps là, c'est maintenant ; c'est vraiment maintenant d'ici juin juillet que nous avons besoin de toutes les aides budgétaires ".

Fort heureusement, les diplomates et représentants des PTF présents ont comme à l'accoutumé rassuré de leurs présences au coté de leur cher ami, le Niger.

Rencontre élus locaux/PR

Le Président Issoufou invite les Maires à rembourser l'argent détourné

Par : Ismael Bagoudou

Dans le cadre de la célébration de la Journée nationale des municipalités du Niger le président Issoufou mahamadou a reçu les maires au palais de la présidence afin d'échanger sur plusieurs thématiques dont entre autres, la mise en œuvre du programme de la renaissance culturelle. Le souhait du président est que les maires, autorités de proximité par excellence, qui sont en contact direct avec la population s'approprient la renaissance culturelle afin qu'elle devienne une réalité tangible pour tous. C'est ainsi que le président de la République a exhorté ces premiers responsables à davantage d'implication pour une meilleure modernisation de la société, pour une amélioration de nos rapports sociaux et pour une efficacité

de la lutte contre les rapports archaïques. Le président Issoufou les a aussi entretenus sur les questions sécuritaires, notamment, les multiples menaces terroristes auxquelles sont confrontées nos frontières. Il invite les uns et les autres à une mobilisation globale pour faire front contre ces menaces. Durant l'intervention du chef de l'Etat, l'organisation des élections locales dans les prochains jours a été abordée.

La sécurité alimentaire a aussi été évoquée au cours de cette rencontre. Le président n'a pas manqué de relever que cette année est très précoce et très difficile pour les populations. C'est pourquoi, les maires, ont un rôle essentiel dans l'effectivité de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) dans l'espoir de sortir les populations de la précarité alimentaire. Aussi, il a été expressément demandé

aux maires, dont certains sont écroulés, de veiller à rembourser les fonds détournés des ventes destinées à des paysans vulnérables. Des fonds issus de la vente à prix modéré des céréales ; une opération gouvernementale, consistant à aider les paysans en leur cédant des sacs de céréales à des prix nettement en deca de ceux pratiqués sur le marché.

Il est à noter que " beaucoup " de maires doivent de l'argent à l'OPVN (office produits vivriers du Niger) et " je les exhorte à prendre des dispositions pour payer cet argent " a déclaré de bout en bout, le père de la nation.

A la suite du président, le représentant de l'association des municipalités (AMN) à savoir, son président a pris la parole. Il a formulé des doléances, de véritables préoccupations de l'AMN que sont l'accélération du

transfert de compétences, l'amélioration et l'accompagnement technique des communes, le revue à la hausse des fonds de péréquation et de celui d'appui à la décentralisation ; leur déblocage mais aussi celui de redevance minière, aurifère et pétrolière. L'opérationnalisation et le déblocage de la situation des demandes de lotissement des communes qui perdure depuis plus de deux (2) ans (pour certains) auprès du ministère du domaine et de l'habitat. Les maires souhaitent qu'une rencontre soit organisée entre l'AMN et le Ministère du domaine et de l'habitat pour débattre de toutes ces questions. Le président de l'AMN a rassuré quant à leur engagement pour l'amélioration de la gouvernance locale et leur participation active dans la sécurisation des biens et personnes.

Lutte traditionnelle

Le sport roi en difficulté

Par : Abdoul-aziz Mahamadou.

A son élection, le 31 octobre 2015, Aboubacar Ganda Seydou à la tête de la Fédération nigérienne de luttes (FENILUTTE) pour une seconde expérience au sortir de l'Assemblée générale électorale de Maradi, le nouveau patron de la lutte traditionnelle nigérienne annonçait, devant l'opinion nationale et internationale, être porteur d'innovations, de changements, de bons festons et de crédibilité. Seulement 20 mois après le constat est amer : pas de grandes compétitions et les quelques rares tournois organisés ont vu les lutteurs participants manifester leur mécontentement vis-à-vis de leurs conditions d'hébergement mais aussi et surtout des prix et récompenses. La gestion de la fédération est décriée à l'interne. La preuve a été donnée à la 38e édition du Sabre National Tahoua 2017 ou le Secrétaire général et le Trésorier général ont été suspendus, la veille du début des combats, pour avoir juste exigé de la transparence dans la gestion de la FENILUTTES. Le droit de réponse du président depuis Tahoua n'a visiblement pas convaincu les

amoureux du sport roi du Niger qui attendaient avec impatience les preuves des accusations des détournements annoncés à l'encontre des deux membres suspendus après la Réunion du comité directeur qui s'est déroulée tard dans la nuit du 25 décembre 2016 et qui a décidé de la suspension de l'administrateur et du financier de la FENILUTTES. Toutefois, la crédibilité dont est porteur Abouba Ganda reste encore aujourd'hui d'actualité car au dernier TOLAC de Dosso le Niger a subi sa mauvaise prestation avec une médaille d'argent en équipe et une autre médaille d'argent en individuel remportée par le lutteur Mansour Issa de Diffa alors que par le passé notre pays avait toujours remporté au moins une médaille d'or. Tout ceci est le fruit d'une mauvaise préparation de l'équipe nationale de lutte et le manque de volonté manifeste des membres de cette fédération. Toujours par rapport à cette compétition cette année aucun effort n'a été fourni par la Fédération nigérienne de luttes, encore moins par le ministre de tutelle, pour bien préparer l'équipe pour le TOLAC de

Dakar prévu du 11 au 14 mai 2017 au Sénégal. À moins de deux semaines de cette compétition l'équipe n'est toujours pas mise au vert. On apprend aux dernières nouvelles que 5 lutteurs seulement ont été convoqués pour prendre part à la compétition au lieu de 10 lutteurs pour stimuler la concurrence au sein des lutteurs dans les 5 catégories retenues. Il s'agit de Almy Yaou d'Agadez dans la catégorie de 65kg, de Mansour Issa (75 kg), du champion National Yahaya Kaka (85kg), de Tassiou Sani de Zinder (100 kg) et du vice-champion national 2016 Adamou Abdou catégorie de plus de 100 kg. Pourtant, dans un passé récent, entre 2011 et 2015 précisément, au temps de Abdoulaye Assane dit Abdou Sida l'équipe nationale de lutte est mise au vert au moins un mois avant le début du TOLAC. La préparation de l'équipe est souvent préfinancée par la FENILUTTES avant une réaction de l'État. Et les résultats ont toujours suivis. Sauf que cette fois-ci rien n'a été entrepris pour rendre l'équipe performante afin de faire face aux

redoutables adversaires du Sénégal, du Nigeria et de la Gambie qui semblent tenir tête haute au Niger. Aucune annonce n'a été faite officiellement concernant cette compétition, mais une Assemblée générale ordinaire est prévue le 06 mai prochain à Tahoua avec comme points inscrits à l'ordre du jour la révision des Statuts et règlement intérieur mais aussi le cas des deux membres suspendus. Pour l'instant, rien par rapport au TOLAC de Dakar, rien aussi par rapport aux promesses de compétition et d'animation chaque mois de nos arènes de lutte, pas non plus, d'innovations. En lieu et place, l'on remarque de l'amateurisme dans la gestion de la FENILUTTES, un manque criard d'initiatives des dirigeants mais aussi, et surtout, l'absence de transparence vis-à-vis des districts de lutteurs, des ligues régionales, animateurs de la lutte traditionnelle nigérienne qui ont porté leur choix sur Abouba Ganda et son équipe. Si réellement ils ont même voté pour ce changement ou tout simplement s'ils ont été trompés ? L'avenir nous donnera les réponses.

Journée de salubrité

Le SUAPOM, un syndicat de développement

Par : Issaka Aboubacar

Le 24 Avril 2017 passé était célébrée la fête de la concorde nationale au Niger. A cette occasion, le SUAPOM (Syndicat Unique des Agents de la Police Municipale) avec l'ensemble de ses militants a organisé une grande journée de salubrité, une façon de rappeler l'accord de paix signé entre l'Etat Nigérien et les groupes armés du nord du pays et d'apporter leur modeste contribution au programme Niamey Nyala du président de la République Issoufou Mahamadou.

A Niamey plusieurs invités de marque, à savoir, les différents maires des communes de la

région de Niamey, le directeur du garage municipal et celui des voiries, le directeur de service d'hygiène et d'assainissement, le directeur de la police municipale, le gouverneur de la ville de Niamey etc. ont pris part à cette journée de salubrité aux alentours de la gare Wadata, dans le 4eme Arrondissement de Niamey.

Le gouverneur de la région de Niamey a été honoré pour donner le coup d'envoi de cette journée au niveau du rond-point wadata. Aussi, les agents de la police municipale étaient tous en uniforme pour montrer le côté patriotique de leur action. Chacun tenait en main pelle, brochette, brosse ou râteau, avec

des gants en mains, des bavettes couvrant le nez et la bouche. Ce fut un travail acharné accompli par les Agents et quelques invités civils.

Tout s'est passé dans une ambiance de fraternité et d'unité ponctuée de chants d'encouragement pour la paix et le patriotisme. Ce qui leur a d'ailleurs permis d'accomplir un travail considérable en un de temps record.

Nous rappelons aussi que cette journée de salubrité est organisée un peu partout dans les grandes villes du Niger par les Agents municipalités militants du SUAPOM.

Cette action est un bel exemple de patriotisme dont toutes les

couches sociales doivent s'inspirer pour rendre la capitale nigérienne "Nyala", c'est-à-dire, coquette. Chapeau donc au SUAPOM qui s'inscrit dans une dynamique de syndicalisme de développement !

L'ÉCLOSION

Fondateur/directeur
de Publication
Ibrahim YERO
96 27 01 96

Directrice commerciale
Mme Maïga Aminatou
91 61 07 34

Comité de rédaction
Ibrahim YERO
Abdoul-aziz Mahamadou
Aminatou Maïga
Ismael Bagoudou
Issaka Aboubacar
Bouli Adamou

Conception
L'Éclosion

Infographie
Omar Boukary

Tirage
1000 exemplaires

Imprimerie
DARCYS

Réunion sous régionale

Les Médiateurs de l'UEMOA au Niger

Par : Ismael Bagoudou.

Ils sont venus de tous les pays de l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) pour assister à l'Assemblée générale des médiateurs regroupés au sein de l'Association des médiateurs des pays membres de l'UEMOA. Le lundi 24 Avril 2017, ils se sont entretenus sur plusieurs sujets ; il s'agissait pour eux, d'analyser la situation financière de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'espace UEMOA ; de faire l'état des lieux des missions confiées à certains membres de l'association d'une part, et d'autre part, d'aborder le point des

missions confiées à des experts sur la définition d'un cadre d'harmonisation des différentes législations au niveau des pays. Cette réunion s'est déroulée en présence du représentant de l'UEMOA, M. Serigne M'Backé Sougou, du gouverneur de la région de Tillabéry, M. Ibrahim Tijjani Katiella et du préfet sortant de Say, M. Mamane Aouali Bourou. La création de l'AMP, vise à contribuer à la médiation institutionnelle, à la consolidation de la paix, à l'Etat de droit, et à la défense de la démocratie. Cette mission est aussi un appui et un soutien au Médiateur de la République du Niger. Elle permettra non seulement, de le faire connaître davantage par les autorités nigériennes, les citoyens

et par tous ceux qui font appel au Médiateur de la République pour le règlement de litiges avec l'administration. Cette mission permettra également d'amener les autorités nigériennes à l'accompagner dans l'accomplissement de ses services. La mission permettra aussi de faire du plaidoyer auprès des autorités pour qu'elles le dotent de moyens suffisants lui permettant d'atteindre ses objectifs. Les participants ont, tour à tour, salué cette belle initiative de coopération inter-régionale et ont vivement remercié les plus hautes autorités nigériennes pour l'accueil hospitalier qui leur a été réservé, ainsi que le choix du Parc du W pour abriter leurs travaux.

Bazoum Mohamed : " Les finances publiques furent mises sous coupe réglée et des hommes d'affaires, enrichis outrageusement et à la vitesse de l'éclair, poussèrent comme des champignons à l'image de leurs bâtiments à étages dans les quartiers de Niamey. Pendant ce temps l'école, totalement abandonnée, n'en finit pas de mourir, les années universitaires sont blanches presque une année sur deux. Cette année, les écoles n'ont guère totalisé plus de quatre mois de cours. Les jeunes sont voués au chômage et à une détresse indicible, la pauvreté s'accroît de plus en plus. "

Ces propos, de Bazoum Mohamed, alors, président du groupe parlementaire PNDS-Tarayya et apparentés, sont, évidemment, prononcés lors de la motion de censure ayant renversé le gouvernement dirigé à l'époque par Hama Amadou en 2007. Dix ans plus tard, alors que le pouvoir d'Etat a changé de main depuis plus de six années, les problèmes du Niger ne semblent pas bougés d'un iota. Ce coup d'œil dans le rétroviseur donne à sourire mais surtout, il révèle que la formule " son agenda personnel " si chère aux tenants du PNDS-Tarayya chaque qu'ils parlent de Hama Amadou n'est pas nouvelle. Elle a traversé le temps et continuera certainement son bout de chemin encore longtemps. L'actuel chef du gouvernement, Brigi Rafini, doit, à en croire Bazoum, faire ses valises lui, qui est Premier ministre depuis 6 ans 1 mois 20 jours. Il ne lui reste plus qu'un an quelques deux mois pour battre le record de longévité tenu par Hama Amadou. Nous vous proposons l'intégralité de ce message de Bazoum Mohamed

" Monsieur le président, Monsieur le Premier ministre, Messieurs les membres du gouvernement, mesdames et messieurs les députés. Dans mon intervention de tout à l'heure, j'avais commencé par dire que notre débat d'aujourd'hui est celui du procès d'un système de gouvernance dont, si l'un des caractéristique consiste dans la place imminente qui occupe les affaires comme facteur de stratégies politique, l'autre aspect réside dans la façon singulière dont il a pervertit le régime semi-présidentiel consacré par notre Constitution. En effet, depuis que ce type de régime a été conçu, peu de temps après le retour du Général De

Gaulle au pouvoir en France en 1958, jamais nulle part un Premier ministre ne sera resté au pouvoir autant d'années que l'actuel Premier ministre du Niger. S'il a pu en être ainsi c'est au prix d'une perversion à laquelle notre pays a payé un tribut élevé, car, chez nous (et le responsable du groupe parlementaire MNDS Nassara vient de nous en faire l'aveu) le Premier ministre semble avoir pris en bail sa fonction pour toute la durée du double mandat du président de la République. Du coup, le régime est privé de tous les mécanismes par lesquels il aurait pu transpirer et souffler. Dans le contexte des difficultés propres à la gestion d'un pays, surtout, pauvre comme le nôtre, la fonction de Premier ministre expose à des défis impossibles. Il s'en suit, en règle générale, une usure rapide, commandant des changements périodiques, ce sont ces changements de chefs de gouvernement, scandant le mandat présidentiel, qui suscite périodiquement l'espoir dont l'entraîne et l'enthousiasme indispensable pour faire face aux défis. Ce sont ces changements réguliers qui donnent cours aux innovations, aux remises en cause des pratiques routinières ainsi qu'aux dynasties qui les caractérisent. Chez nous, le Premier ministre a fait deux paris difficilement supportables : le pari de l'éternité et celui de la stagnation. En accédant à sa fonction en janvier 2000, son regard s'est déjà immédiatement rivé sur les élections présidentielles de 2009. Il fallait qu'il s'en donna pour cela des moyens, aussi, inventera-t-il les LAPS et les PSOPS, et avec eux, naquit la génération Zakai. Les finances publiques furent mises sous coupe réglée et des hommes d'affaires, enrichis outrageusement et à la vitesse

de l'éclair, poussèrent comme des champignons à l'image de leurs bâtiments à étages dans les quartiers de Niamey. Pendant ce temps l'école, totalement abandonnée, n'en finit pas de mourir, les années universitaires sont blanches presque une année sur deux. Cette année, les écoles n'ont guère totalisé plus de quatre mois de cours. Les jeunes sont voués au chômage et à une détresse indicible, la pauvreté s'accroît de plus en plus. L'économie moribonde n'attire aucun investisseur étranger, même les commerçants chinois si entreprenant et si tenace qui ont littéralement envahi tous les autres pays africains n'ont rien pu trouver à faire au Niger. L'horizon s'assombri chaque jour un peu plus, le malaise envahi toute la société. C'est sur fond d'un tableau si obscur qu'est intervenu l'affaire dite MEBA, un petit espoir avait pointé à l'horizon, les citoyens ont pensé qu'il y aura enfin la justice, mais voilà, qu'enfin, la justice a été contrariée et escamotée et il en est résulté un sentiment de profonde frustration et d'injustice. Et pour ne rien arranger à nos affaires voici que la rébellion a repris dans le Nord, dans la zone de l'Air. Notre pays est comme revenu à la case départ. Monsieur le Président, ce que je dis là, indique qu'à l'évidence notre pays fait face à des problèmes sérieux. Les nigériens sont fatigués, ils ont envie, ne serait-ce, que d'un peu d'espoir, aussi nous sommes nous proposés de leur en donner en déposant la présente motion de censure. Le premier ministre, usé jusqu'à la corde doit partir, qu'aurait-il au juste voulu faire de plus pour enfin envisager de s'en aller. De quel bilan se prévaut-il pour prétendre continuer à rester ?

Non ! Il est temps que le Premier

ministre s'en aille, son pari de rester Premier ministre en prenant l'Etat et le pays en otage et en subordonnant absolument tout à son agenda personnel en vue des échéances de l'année 2009 est irraisonné. C'est surtout un pari dangereux il faut que le chef du gouvernement consacre du temps au pays plutôt qu'au GRGN, aux meetings, aux liasses de billets déversés sur les tam-tams. Il est temps, donc, de permettre au président de la République de nommer un chef de gouvernement au sein de la majorité qui l'a portée au pouvoir en 2004. Le PNDS n'entend constituer aucune nouvelle majorité, le PNDS entretient de rapport de loyauté à toute épreuve avec le président Tandja Mahamadou. Tout le monde en est témoin, toutes nos déclarations sont-là, pour le confirmer. Il n'y a pas lieu, par conséquent, aujourd'hui de vouloir faire peur à qui que ce soit. Nous n'avons aucun projet, nous sommes des citoyens, des députés, en l'occurrence, qui avons déposé une motion de censure, et la Constitution donne de pouvoir au président de la République de nommer son Premier ministre au sein de sa majorité qui renferme beaucoup de compétences qui ne sauraient se réduire qu'au destin d'une seule personne (ndlr, Hama AMADOU). Voilà, donc, pourquoi je demande aux députés du groupe parlementaire PNDS-Tarayya et apparentés (PNA Al ouma et PPN RDA) de voter " Oui " pour la motion de censure afin que l'espoir renaisse dans notre pays.

Je vous remercie. "

Transcription de : Maïga Aminatou et Habibou Amadou

La reprise des cours à l'UAM : état de lieu des promesses du gouvernement.

Par : *Habibou Amadou*

Une semaine déjà que les cours ont repris à l'université Abdou Moumouni de Niamey suite à des promesses du gouvernement et jusque là, le constat qui se dégage est plutôt à l'optimisme. En effet, le gouvernement s'attèle à honorer quelques-unes de ses promesses. Cela va de la mise en place de la commission d'enquête indépendante, au paiement des bourses en passant par la résolution des problèmes relatifs aux

réformes sur l'aide sociale. En effet, le gouvernement, par le biais de la directrice adjointe du cabinet de la primature a envoyé une correspondance au Secrétaire Général du comité directeur de l'USN à la date du 26 avril 2017, portant sur la désignation des membres de la commission d'enquête indépendante. Une correspondance à laquelle, le CD USN a répondu en envoyant la liste de ses cinq représentants, composée des camarades de l'UENUN, du CD de l'USN et de l'UEIEPTN.

S'agissant du paiement des bourses, l'ANAB a programmé pour la date du 25 avril 2017, la dernière faculté à savoir, la faculté des sciences économiques et juridiques ;

Quant au point concernant l'aide sociale, le gouvernement a annulé les réformes " contestées " qu'il a voulu instauré. Naturellement, en honorant ces quelques points des engagements pris, le gouvernement redonne de l'espoir aux étudiants meurtris qui, sceptiques avaient repris le che-

min des facultés.

Ils ont (les étudiants) décidé de baptiser la cité mère du nom du martyr du 10 avril 2017, MALLA BAGALE. Ainsi, personne ne l'oubliera pas et c'est un rappel à la conscience de tous, pour que " plus jamais " cela n'arrive. Les problèmes auxquels notre système éducatif avait eu à faire face, dans les semaines passées et qui ont abouti aux événements déplorables et dramatiques du funeste 10 Avril dernier sont encore vivaces dans la mémoire des nigériens.